



## Traité Péa

### Michna 7 - Chapitre 6

קָמָה שֵׁישׁ בְּה סָאֲתִים, וְשִׁכְחָה,  
אִיבָה שִׁכְחָה.  
אִין בְּה סָאֲתִים, אָבֵל הִיא רְאִיָּה לְעִשׂוֹת סָאֲתִים,  
אָפְלוּ הִיא שֶׁל טַפָּח,  
רוֹאִין אוֹתָהּ כְּאֵלוּ הִיא עֲבוּה שֶׁל שְׁעוּרִים.

Une gerbe sur pied d'un volume de deux séa, qu'il oublie, n'est pas considérée comme shikh'ha. Si elle n'a pas un volume de deux séa, mais que normalement elle pourrait avoir ce volume, même si elle est comparable à des petits pois très fins, on la considère comme une récolte d'orge.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)